

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 11**

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3610-2006
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 7 DÉCEMBRE 2006
Pièces n°: B-55

Engagement 11 :

E-11 (HQD) : Décrire le détail de
l'utilisation de la provision
pour l'année deux mille cinq
(2005) (demandé par la Régie) 275

Réponse à l'engagement 11 :

Dans sa décision D-2005-34, la Régie a retranché du revenu requis 2005 un montant de 15,0 M\$ à titre d' "Autres charges directes et récupération des coûts" dont 8,0 M\$ correspondait à la provision pour aléas d'exploitation demandé par le Distributeur.

Ainsi en 2005, le coût des pannes majeures pour lesquelles le Distributeur n'avait pas de budget spécifique a totalisé 9 M\$, expliquant à lui seul l'utilisation de la provision qui avait été demandée.

Aucun montant significatif n'a été encouru en 2005 relativement aux autres types d'aléas d'exploitation mentionnés à la pièce HQD-7, document 5, soit les divers programmes de ressources humaines et la faillite d'un client *Grandes entreprises*.

Par ailleurs, bien que non identifiés de façon spécifique comme étant soumis aux d'aléas d'exploitation, le Distributeur souligne que la charge de retraite et les achats de combustible ont généré des coûts additionnels par rapport aux sommes autorisées de 29,6 M\$ et 16,0 M\$ respectivement dans les coûts du Distributeur.

Tous ces écarts représentent des sommes qui n'ont pu être récupérées par le Distributeur, contribuant ainsi au fait que celui-ci n'ait pu réaliser son rendement autorisé sur l'avoir propre pour 2005.